

COP20 à Lima : Un dîner de répétition tendu, où tout le monde finit par manger à la même table

La COP20 à Lima était supposée mettre les négociations sur les rails pour obtenir un accord mondial ambitieux à Paris en décembre 2015. En tant que dîner de répétition de Paris Climat 2015, la COP20 a permis de maintenir et de renforcer la perspective d'un mariage commun d'intérêts où toutes les parties partagent la même table. La COP20 a rempli ses deux principaux objectifs: définir un cadre – même indicatif – pour la soumission des contributions prévues des pays et déterminées au niveau national (INDC) et l'adoption des éléments pour un projet de texte de négociation qui sera la base des discussions de 2015 sur le chemin de Paris. Mais l'avancée la plus précieuse pourrait être le traitement – ou plutôt l'absence de traitement – que la COP20 a accordé à la différenciation annexe I/non-annexe I. Cela marque un tournant dans les négociations, tous les pays reconnaissant leur besoin de contribuer à l'action climatique. L'année 2014 a été relativement productive, marquée par l'engagement européen au travers du paquet énergie-climat 2030 et l'accord USA-Chine ainsi que la capitalisation du Fonds vert pour le climat. Néanmoins, de nombreuses questions essentielles pour obtenir des engagements forts en 2015 nécessaires à l'atteinte de l'ambitieux objectif de 2°C restent sur la table.

Arrière-plan : une étape sur la route vers un accord en 2015 à Paris

Chaque année, les pays signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se réunissent dans le cadre de la Conférence des Parties ou COP (*Conference of the Parties*) et de la CMP (*Conference and Meeting of the Parties to the Kyoto Protocol*) pour les pays signataires du protocole de Kyoto. La Conférence de Lima (Pérou), COP20 et CMP10, suit la Conférence de Varsovie (2014), et poursuit le chemin des négociations consacrées à un nouvel accord mondial prévu pour 2015 à Paris lors de la COP21 – également appelée Paris Climat 2015.¹

Dès 2012, Lima avait été identifié comme un point d'étape essentiel devant accélérer les négociations

A Durban, en 2011, la COP17 a décidé d'avoir pour objectif de définir, en 2015, un nouvel accord mondial qui doit prendre la forme d'un « *protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les Parties* ». Cet accord, qui devrait s'appliquer à partir de 2020, est censé devenir le nouveau régime climatique qui prendrait la relève du Protocole de Kyoto.

Le futur accord pourrait contenir deux éléments principaux: des engagements et des outils communs. Premièrement, les engagements – ou, dans le jargon de la CCNUCC, les « contributions » – pourraient notamment prendre la forme de réductions d'émission ou de montants de financements climatiques. Deuxièmement, la CCNUCC pourrait être le

¹ Pour plus de détails sur les décisions de Varsovie et le calendrier des négociations, voir le Point Climat n°33 « *Négociations internationales – COP 19 : ne sous-estimons pas la percée du MRV* » (2013) <http://www.cdcclimat.com/Point-climat-no33-Negociations.html>

Les auteurs souhaitent remercier Jérôme Brouillet, Pascal Canfin, Maxime Durande, Alix Mazounie et Thomas Spencer pour d'inspirants échanges et discussions pendant et après la COP20, ainsi qu'à l'équipe recherche de CDC Climat pour ses apports de qualité. Les auteurs assument seuls la responsabilité du contenu de cette note.

dépositaire et gestionnaire d'outils communs destinés à fournir l'information nécessaire pour établir la confiance entre les signataires. Ces outils devraient se concentrer sur un certain nombre d'éléments-clé, dont le suivi, le *reporting*, et la vérification (MRV pour *Monitoring, Reporting and Verification*) des réductions d'émission et des actions – que ce soit au niveau d'un projet, d'un programme, d'un secteur ou d'une politique. Les outils communs pour suivre les financements climatiques – que ce soit à l'intérieur d'un pays ou internationalement – sont nécessaires pour évaluer les progrès domestiques et internationaux sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Au cours de ces discussions sur les engagements et outils, plusieurs sujets et objectifs doivent être traités : l'atténuation, l'adaptation, le financement, le transfert de technologie, le renforcement des capacités et la transparence des actions et des soutiens.

La COP20 s'est tenue dans la seconde moitié d'un long processus de discussion et négociation justifié par la règle du consensus appliquée sous la CCNUCC. Dans cette perspective, quatre années ont été données pour relever les défis. Au cours de ce processus, la COP20 a été identifiée, dès Doha en 2012, comme date limite pour fournir des éléments pour un projet de texte de négociation. La COP20 avait également pour objectif de fournir des lignes directrices sur les informations que les pays sont censés inclure dans leurs contributions prévues et déterminées au niveau national (INDC pour *Intended Nationally Determined Contributions*) qui avaient été décidées à Varsovie en 2013. Comme discuté ci-dessous, la COP20 a livré plusieurs décisions sur ces points. Le principal livrable politique pour cette COP est une décision de 4 pages appelée « l'Appel de Lima pour l'action climatique » – *Lima Call for climate action* – qui inclut, dans une annexe de 34 pages, les « éléments pour un texte de négociation » qui seront la base formelle de négociation pour l'accord de Paris 2015.

Au menu d'un accord de Paris

La conférence de Lima peut être interprétée comme le dîner de répétition d'un mariage parisien attendu en 2015. Si les 196 familles se sont maintenant rencontrées, il reste à déterminer si elles peuvent s'accorder pour résoudre différents points comme, par exemple, le nombre de plats, le choix des plats, ou la procédure pour changer de choix au cours du dîner.

La forme légale de l'accord : sur la voie d'un menu « à la carte »

Lors de la planification d'un dîner, s'accorder sur la formule du repas est la première condition à remplir pour que tout le monde soit prêt à s'asseoir à la table et à prendre des actions – tout en s'y sentant à l'aise pour rester jusqu'à la fin du repas. Les négociations de Lima ont montré à quel point il peut être difficile d'adapter un menu à une large palette de palais autour de la table et trouver une forme légale qui corresponde à tous les goûts. Cela a été illustré cette problématique par les recommandations pour les INDC :²

- Combien de plats ? → *Est-ce un accord seulement sur l'atténuation ou devrait-il aborder d'autres sujets comme l'adaptation ou les financements ?*
- Est-ce que le choix des plats est contraint ou est-ce « à la carte » ? → *Est-ce un accord similaire à celui de Kyoto avec des formes standardisées d'engagement ou une approche plus proche de Copenhague/Cancun avec une large variété de formes d'engagements ?*
- Y-a-t-il la possibilité de changer d'avis pendant le dîner ? → *Quelles sont les conditions pour modifier les engagements dans le futur ?*
- Comment s'assure-t-on que tous les pays mangent ce qu'ils ont commandé et quel type de sanction pour ceux qui n'y parviennent pas ? → *Y-a-t-il des procédures de MRV et d'application de l'accord ?*

² Cette liste de questions n'est pas exhaustive et caricature les options disponibles avec l'objectif de donner des idées sur les questions à résoudre d'ici Paris.

Différentes options restent sur la table même si une approche hybride semble réunir les Parties

En 2014, plusieurs pays ont exprimé leurs points de vue sur cette question et en particulier sur le caractère contraignant de l'accord. Alors que, par exemple, l'UE plaide pour un accord juridiquement contraignant, les Etats-Unis ont rappelé leur impossibilité de faire ratifier le protocole de Kyoto par le Congrès et ont souligné leurs réticences envers tout type d'accord qui demanderait une ratification de la limitation de leurs émissions. L'expérience du Protocole de Kyoto³ et le potentiel collaboratif des approches plus souples souligné par N. Stern⁴ remettent en question les supposés bénéfiques d'accords pleinement juridiquement contraignants. En effet, les discussions suggèrent que la forme d'un accord n'est pas nécessairement binaire et une approche hybride pourrait être poursuivie. Cette approche hybride pourrait avoir la forme d'un accord juridiquement contraignant internationalement se concentrant sur des sujets spécifiques tels que la transparence, tout en conservant des objectifs d'atténuation déterminés et gérés à l'échelle nationale.⁵

Si l'*Appel de Lima pour l'action climatique* ne fournit pas de réponse définitive sur la forme juridique et la « formule du repas » choisie, il suggère néanmoins ce qui est toujours sur la table. Tout d'abord, les options de droit contraignant – *hard law* –, telles qu'un protocole ou des amendements à la CCNUCC, sont implicitement considérées puisque le texte indique mai 2015 comme date limite pour soumettre aux pays un texte de négociation finalisé. En effet, de tels instruments exigent, en vertu de la CCNUCC, une soumission six mois avant son adoption lors de la COP. Néanmoins, les « éléments d'un projet de texte de négociation » inclus dans la décision ouvrent encore la voie à un large éventail d'options. Par exemple, le statut juridique encore indéterminé des INDC ouvre la porte à un accord hybride décrit ci-dessus.

Deuxièmement, une grande flexibilité est accordée aux pays pour personnaliser leurs propres contributions, faisant avancer la discussion plutôt dans le sens d'une formule « à la carte » que d'un choix d'options guidé. Les éléments clés des INDC devant être fournis par les pays sont seulement suggérés – c'est-à-dire facultatifs. Néanmoins, à l'approche de Paris 2015, les principaux pays fourniront probablement les informations demandées.

Enfin, l'*Appel de Lima* fournit des indices intéressants sur le traitement de la différenciation entre pays dans le futur accord de Paris. Premièrement, l'absence de la référence habituelle à la différenciation annexe I/non-annexe I⁶ est le signe d'un changement de paradigme passant d'un régime bipolaire à un régime multipolaire. De la même façon, l'accord USA-Chine⁷ était un pas dans cette direction. L'accord de Lima s'appuie sur ce dernier en ajoutant au traditionnel « *principe de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives* », la subtile expression « *à la lumière des différentes circonstances nationales* » présente dans les deux textes.

Différencier le MRV entre les pays sera un défi

Le processus de surveillance, notification et vérification (MRV pour *Monitoring, Reporting and Verification*) des actions et des émissions des pays semble être central pour bâtir la confiance. Ces dispositifs seront clés pour n'importe quelle forme d'accord : contraignant, non-contraignant ou hybride. En effet, la force contraignante d'un accord repose sur les procédures d'application qui s'appuient sur les systèmes de MRV.

Comme à Varsovie pour la REDD+¹, l'enjeu est d'inciter les pays non-annexe I à mettre en place des dispositifs de MRV. Cela implique néanmoins de trouver un compromis qui soit compatible avec les exigences de souveraineté nationale de ces pays. Le texte de

³ Voir Morel et Shishlov (2014)

⁴ Voir Stern (2014)

⁵ Voir Maljean-Dubois, Wemaëre et Spencer (2014)

⁶ Distinction entre les pays développés et pays en développement sous la CCNUCC.

⁷ <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2014/11/11/us-china-joint-announcement-climate-change>

négociation pour l'accord de Paris contient des éléments sur la transparence des actions et du soutien représentés en trois options:

- Option 1 : Un cadre de transparence, applicable à toutes les Parties et différencié entre les pays développés et en développement.
- Option 2 : Un cadre commun de transparence, applicable à toutes les Parties, englobant le *reporting* grâce à des communications biennales, des revues des communications par des experts techniques et l'examen de la mise en œuvre des actions.
- Option 3 : Un cadre de transparence spécifique à chaque pays en fonction de ses propres circonstances, ses objectifs et ses capacités.

Peu de progrès ont été réalisés à Lima en ce qui concerne les lignes directrices pour l'élaboration et l'examen des communications nationales. La compilation et la synthèse des sixièmes communications annuelles et l'élaboration de lignes directrices sur le *reporting* des pays de l'annexe I, qui devaient être abordées cette année à Lima, ont été repoussées à la prochaine session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). En outre, le travail sur les communications nationales des pays non-annexe I a été laissé en suspens.

Cependant, la conférence de Lima a accueilli la première phase du processus d'évaluation multilatérale des progrès des pays vers la réalisation de leurs objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions sur l'ensemble de l'économie. Jusqu'à présent, dix-sept pays développés – dont l'Union Européenne, la France et les Etats-Unis⁸ – ont été évalués. Tous les autres pays développés suivront le même processus d'évaluation indépendante d'ici fin 2015. Les pays en développement suivront un processus plus léger de consultation et d'analyse internationales. Ces processus, décidés à Cancun, constituent un exemple des différentes formes que pourraient prendre les systèmes de MRV dans un nouvel accord hybride.

Financements climatiques : de petites avancées pour savoir qui va payer l'addition

Lors de l'organisation d'un mariage, la question de la personne qui va régler la note peut être une source de tensions. Sans surprise, les financements sont restés un sujet brûlant à Lima. Deux questions principales ont été débattues. Tout d'abord, les Parties ont discuté de la mise en place du Fonds Vert pour le climat (GCF pour *Green Climate Fund*) et se sont concentrées sur la définition de lignes directrices d'investissement et la finalisation de la première campagne de capitalisation. Deuxièmement, les discussions ont aussi porté sur l'engagement, issu de Copenhague-Cancun, des pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour les pays en développement.

Le Fonds vert pour le climat, un outil politique finalement prêt à fonctionner

Officiellement décidé à Cancun en 2010, le GCF a fait des progrès à chaque COP et a finalisé, en 2014, sa première capitalisation. Au final, 10,2 milliards de dollars ont été engagés pour la période 2015-2018. Les fonds seront mobilisés sous forme de subventions, de capitaux et de prêts concessionnels. Les principales contributions proviennent de pays développés tels que les Etats-Unis (3 milliards de dollars), le Royaume-Uni (1,1 milliard de dollars), l'Allemagne et la France (1 milliard de dollars chacun). De façon plus inattendue – et cela a été souligné dans la décision de Lima – certains pays non-Annexe I, comme le Mexique, la Corée du Sud ou l'Indonésie ont également contribué. Si tous les pays ne respectent pas nécessairement leur « juste part », avoir atteint ne serait-ce que la fourchette basse du montant ciblé, est un succès qu'il ne faut pas sous-estimer.

Ce succès est le résultat du long travail pour l'opérationnalisation du GCF. En 2014, le conseil d'administration du GCF a réalisé des avancées importantes en mettant en place des lignes directrices d'investissement, la définition des instruments financiers utilisables et

⁸ http://unfccc.int/national_reports/biennial_reports_and_iar/international_assessment_and_review/items/8451.php

l'avancement de la définition de la politique d'accréditation des entités financières qui canaliseront les fonds à un niveau national et régional. Afin de commencer à fournir le financement le plus tôt possible, l'architecture financière actuelle est plutôt simple puisque le Fonds ne peut pas emprunter de l'argent sur les marchés financiers et devrait fournir principalement des subventions et des prêts concessionnels. Il semble que cette simplicité était nécessaire pour permettre le financement des premières actions dès 2015 et avant la COP21. Le modèle financier du Fonds évoluera probablement dans les prochaines années.

Politiquement, le succès de cette première capitalisation est essentiel ; il atténue, au moins pour 2014, la méfiance des pays en développement sur le sujet des financements climatiques de long terme stables et prévisibles. L'attente générale concernant la contribution du GCF aux négociations en 2015 est sa capacité à fournir, effectivement, les financements aux pays en développement d'ici la COP21.

Les financements à long terme : une question critique sans réponse claire

Depuis plusieurs années, les pays en développement ont plaidé pour une trajectoire explicite – avec des étapes intermédiaires – permettant d'atteindre l'engagement de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. A Lima, la discussion a également abordé un horizon temporel plus lointain, en discutant du financement post-2020. Cependant, à l'exception de l'engagement de 100 milliards de dollars lui-même – rappelé à chaque COP –, il n'y a pas ou peu de détails sur le périmètre et les règles de comptabilisation et les conditions pour comptabiliser les flux de financements privés.⁹

Le premier rapport biennal du Comité permanent des finances (SCF – *Standing Committee on Finance*) qui suit les flux existants de financement du climat a été publié en 2014.¹⁰ Ce rapport donne une fourchette de 40 à 175 milliards de dollars pour le financement climatique depuis les pays développés vers les pays en développement¹¹, soulignant l'importance critique de définir quels flux doivent être comptés et comment. Cependant, aucune nouvelle avancée n'a été observée à Lima sur ce sujet. Seules des décisions de poursuivre le travail sur la transparence et les règles comptables ont été prises.¹² Dans *l'Appel de Lima pour l'action climatique*, les financements climatiques sont cités comme un thème central du futur accord, mais aucun consensus n'a été atteint le fait qu'il devait être présent ou non dans les INDC.

La capacité des pays développés à créer de la confiance sur la question des financements climatiques à long terme sera clé. Ainsi, même si cela est source de tensions, de nouveaux compromis sur la question des financements de long terme, illustrés par des résultats tangibles, seront nécessaires en 2015 pour maintenir l'élan de confiance atteint grâce au GCF et ainsi parvenir à un accord.

Adaptation et financement de l'adaptation : beaucoup d'intérêt mais peu d'avancées

L'adaptation est une autre question dont l'inclusion dans les INDC a été âprement négociée. En fin de compte, les pays sont « invités à examiner » l'opportunité d'inclure des éléments d'adaptation dans leur INDC. Même si l'adaptation est généralement un problème « local », le cadre des négociations internationales sur l'adaptation est directement lié à la coopération internationale. Compte-tenu des émissions historiques des pays développés, un soutien financier et technique est attendu par les pays en développement pour mettre en œuvre des politiques et des mesures d'adaptation nationales.

⁹ Les anciennes décisions de la COP considèrent explicitement le secteur privé comme source admissible ; cependant, les pays en développement préconisent des flux plus stables et prévisibles, mettant en lumière le rôle des institutions publiques, comme le GCF.

¹⁰

http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/standing_committee/application/pdf/2014_biennial_assessment_and_overview_of_climate_finance_flows_report_web.pdf

¹¹ Cette fourchette se réduit 35-50 Mrd USD lorsque qu'elle se restreint sur les financements climatiques transitant par des institutions publiques.

¹² <http://unfccc.int/resource/docs/2014/sbsta/eng/l26.pdf>

A Lima, les décisions de poursuivre le travail sur le renforcement de la coopération sur l'adaptation n'ont pas été difficiles à obtenir. Sur son financement, la décision prise par le conseil d'administration du GCF d'avoir un équilibre de 50-50% entre adaptation et atténuation était un signe positif de 2014. Toutefois, Lima n'a pas fourni d'avancées tangibles fortes sur le sujet, sauf l'expression de préoccupations et un appel à de nouvelles mesures. Dans la même veine, le cadre de « pertes et dommages » de Varsovie a connu seulement quelques avancées de gouvernance. A noter, une déclaration ministérielle sur l'éducation et la sensibilisation a été adoptée.

L'ambition pré-2020, une entrée au goût d'inachevé

Depuis que l'idée d'un nouvel accord démarrant en 2020 a été actée en 2011, une attention particulière a été portée sur le fait de ne pas perdre de temps et de prendre rapidement des mesures. Ce sujet a même sa propre voie de négociation dans le cadre de la Plateforme de Durban – le processus de négociation du nouvel accord. Principalement mis en avant par les pays en développement, ce sujet combine à la fois les discussions sur la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, les objectifs volontaires de Copenhague / Cancun ainsi que chaque nouvelle action d'ici 2020.

Malgré le fait que tout retard dans les mesures d'atténuation a été évalué par plusieurs rapports¹³ comme mettant en péril l'objectif des 2°C, le sujet n'a pas avancé significativement depuis Durban : on note seulement la décision de poursuivre le Protocole de Kyoto entre 2013 et 2020 pour une deuxième période d'engagement (KP-CP2). Sur ce point, Lima devait aboutir à des précisions sur les règles comptables, mais cette question a finalement été repoussée à 2015.

En 2014, les pays développés participant à la KP-CP2 – représentant, dans l'ensemble, moins de 15% des émissions mondiales – ont réalisé la revue de leurs engagements pour évaluer la possibilité d'augmenter leur ambition. Au final, aucun changement dans les engagements n'a été adopté et le nécessaire processus de ratification de la KP-CP2 par les gouvernements nationaux a du mal à s'accélérer.

Enfin, les Parties ont décidé, à Lima, de poursuivre les travaux sur l'évaluation des options pour élever l'ambition pré-2020, traduisant le manque de pistes tangibles disponibles sur la table. Cette entrée a définitivement un goût d'inachevé.

Atténuation post-2020 : le statut et le niveau d'ambition des INDC sera le plat principal de 2015

Depuis l'adoption de l'objectif de limiter la hausse de température en dessous de 2°C à la fin de la décennie précédente, tout nouveau régime climatique international est évalué vis-à-vis de sa capacité à remplir cet objectif. Par conséquent, la question des engagements d'atténuation post-2020 est le principal critère de définition du succès d'un nouvel accord.

Le Protocole de Kyoto n'a pas réussi à donner une réponse satisfaisante à cette question puisqu'il concernait moins d'un quart des émissions mondiales. Ceci est la conséquence, à la fois de la différenciation historique annexe I / non-annexe I et de la non-participation de grands pays comme les Etats-Unis. Le nouvel accord attendu est censé s'attaquer à ce problème à travers les contributions de tous les pays – même si la forme et l'ambition des engagements peuvent varier. L'illustration principale de cette évolution est l'absence de lignes directrices différentes pour les INDC entre les pays développés et pays en développement. Seuls les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ont un traitement spécial – mais néanmoins marginal.

La partie sur l'atténuation des INDC devrait très probablement être la plus développée. Cependant, à ce jour, seules de légères lignes directrices ont été décidées concernant ces engagements et le type d'informations que les pays devront fournir. La décision de Lima

¹³ Voir, par exemple, le 5^e rapport d'évaluation du GIEC.

indique que les pays « pourraient » (*may*) présenter les informations nécessaires pour évaluer sa qualité et démontrer son ambition. Les pays qui le peuvent devraient fournir leurs INDC d'ici le 1^{er} trimestre de 2015.¹⁴ Toutes les informations fournies doivent permettre au secrétariat de la CCNUCC de fournir, d'ici le 1^{er} Novembre 2015, un rapport de synthèse sur l'ambition globale des INDC à la lumière de l'objectif global de 2°C.

Les discussions ont également porté sur l'intégration d'une différenciation dynamique entre les pays. La proposition brésilienne¹⁵ de cercles concentriques, avec des types d'engagements autorisés pour les pays calibrés en fonction de leur niveau de développement, a pris du poids au cours des cycles de négociation.

Un point intéressant des décisions de Lima concerne l'ambition. Le texte précise que les INDC devront « *représenter une progression au-delà des objectifs actuels* » de chaque pays. Actuellement, ces « objectifs actuels » (*current undertakings*) sont les engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto et les objectifs volontaires annoncés au cours du processus de Copenhague-Cancun.

L'option d'avoir un accord dynamique avec un examen et une amélioration périodiques des engagements a été largement discutée. Elle est directement liée à l'idée de cliquet (*ratcheting up*): un mélange d'engagements non-réversibles et de points de contrôle obligatoires pour attester de l'ambition.

Mécanismes de flexibilité, utilisation des sols, REDD+¹⁶ : il est trop tôt pour savoir si on a assez de place pour le dessert

Les modalités de l'intégration de l'utilisation des terres, leurs changements et la forêt (UTCF) et du mécanisme REDD+ à l'intérieur du projet d'accord pour 2015 n'ont pas été profondément discutées à Lima. Il faut néanmoins noter que, à la suite de la percée technique acquise à Varsovie en 2013,¹ plusieurs pays ont souligné l'importance de l'inclusion du mécanisme REDD+ lors de la session plénière. De plus, la mise en œuvre d'actions dans le secteur des terres constitue l'un des mécanismes de flexibilité que les pays pourraient utiliser pour respecter leurs engagements ou les contributions mentionnées dans le projet d'accord. La nécessité d'arrangements institutionnels pour un financement adéquat, prédictible et durable de la REDD+, provenant de sources publiques et privées, a été un point clé souligné par les pays en développement lors de la négociation.

A Lima, le travail autour des mécanismes de flexibilité a concerné l'évaluation des mécanismes existants à travers les différents organes subsidiaires et les discussions sur l'avenir des mécanismes de flexibilité dans l'accord de 2015.

Le rôle des marchés dans l'accord de 2015 n'a pas été précisé à Lima, mais le projet de texte de négociation de l'accord comprend certains éléments pointant vers l'utilisation de mécanismes de marché complémentaires aux actions nationales afin d'aider les pays à atteindre leurs engagements/contributions et leurs actions d'atténuation. Différentes positions ont émergé en ce sens et les options comprennent notamment le cadre d'approches diverses (FVA – *Framework for Various Approaches*), un nouveau mécanisme de marché (NMM) – qui pourrait être un outil clé en main d'un FVA plus large – et des approches non basées sur le marché (NMA – *Non-Market Approaches*). Aucune conclusion ferme n'a été atteinte sur ces questions en raison de la position d'un certain nombre de pays en développement qui souhaitait une clarification nécessaire en ce qui concerne le rôle de ces

¹⁴ La décision indique que les pays peuvent présenter des informations sur la portée et la couverture, le point de référence, les périodes d'application, les approches méthodologiques et les hypothèses utilisées pour estimer et comptabiliser les émissions et les puits de gaz à effet de serre et, comment chaque pays considère que son INDC est juste et ambitieux à la lumière de ses circonstances nationales.

¹⁵ http://www4.unfccc.int/submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/73_99_130602104651393682-BRAZIL%20ADP%20Elements.pdf

¹⁶ Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégénération forestière « plus » intégration de l'augmentation des stocks forestiers.

types de mécanismes dans le cadre de l'accord de Paris avant d'entrer dans plus de détails sur leur développement.

L'examen des mécanismes existants tels que le Mécanisme pour un développement propre (MDP) et le Mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC) n'a pas pu progresser pour les mêmes raisons. Les discussions sur ces mécanismes reprendront en juin 2015.

Conclusion : dans l'espoir d'un meilleur repas qu'à Kyoto mais en évitant une disette mondiale

La conférence de Lima a rempli son rôle de dîner de répétition pour le mariage de l'année prochaine à Paris. D'une part, la formulation – plutôt faible – des décisions peut apparaître comme le résultat d'un consensus mou, nourrissant du scepticisme quant à la possibilité d'avoir un accord ambitieux l'année prochaine. D'un autre côté, elle peut donner aux pays l'espace nécessaire pour trouver un consensus fort et parvenir à un accord significatif.

En bref, les ingrédients du succès et de l'échec sont sur la table. La fin du 1^{er} semestre 2015 – avec la date limite pour soumettre un projet d'accord et les INDC attendues de grands pays – sera un point d'étape intéressant pour voir si la recette fonctionne.

Un maître d'hôtel doué sera nécessaire pour garder tout le monde à la table comme à Lima. Chaque pays devra trouver son intérêt dans l'équilibre global du dîner: ambition mondiale, adaptation, financement et outils de MRV. A Paris, les pays devront aussi s'assurer que leur contribution reflète bien leurs ambitions et capacités nationales, afin qu'ils n'aient pas à sortir de table dans le futur.

Le bilan de 2014 reste positif. La mobilisation croissante de la société civile et le changement de régime sur la différenciation pourraient être deux ingrédients supplémentaires clé pour un succès à Paris. Après un tel repas, il devrait être temps pour les pays de prendre leur responsabilité et de ne plus se cacher. Mais même quand le dîner de répétition est tendu, le mariage peut s'avérer être un succès. Les négociateurs partiront-ils en lune de miel?

Prochaines étapes

- **8-13 février 2015** : Session de négociation de la plateforme de Durban (ADP) à Genève (Suisse)
- **Mai 2015** : Soumission aux pays d'un texte de négociation de l'accord
- **3-4 juin 2015** : Session de négociation SBI/SBSTA/ADP à Bonn (Allemagne)
- **29 juin 2015** : Evènement de haut-niveau sur le climat organisé par Ban Ki-moon à New York (USA)
- **2^{ème} semestre 2015 (date à définir)** : Session de négociation de l'ADP
- **1^{er} Novembre 2015** : Publication du rapport agrégeant les INDC préparé par le secrétariat de la CCNUCC
- **30 Novembre – 11 Décembre 2015** : COP 21 and CMP 11 à Paris - Le Bourget (France)

Pour en savoir plus ...

- COP 20 Décisions prises par la COP 20 (2014):
 - Appel de Lima pour l'action climatique – *Lima Call for Climate Action*
http://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/application/pdf/auv_cop20_lima_call_for_climate_action.pdf
 - Toutes les autres décisions
<http://unfccc.int/2860.php#decisions>
- Autres documents :
 - IISD Reporting Services (2014). *Lima Climate Change Conference – COP20/CMP10*
<http://www.iisd.ca/climate/cop20/enb/>
 - Maljean-Dubois, S., Wemaère, M. et Spencer T.(2014). *A comprehensive assessment of options for the legal form of the Paris Climate Agreement*
<http://www.iddri.org/Publications/A-comprehensive-assessment-of-options-for-the-legal-form-of-the-Paris-Climate-Agreement>
 - Morel, R. et Shishlov, I. (2014). *Ex-post evaluation of the Kyoto Protocol : Four key lessons for the 2015 Paris Agreement*
<http://www.cdclimat.com/Climate-Report-no44-Ex-post.html>
 - Stern, N. (2014). *Growth, climate and collaboration: towards agreement in Paris 2015*
<http://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/publication/growth-climate-and-collaboration-towards-agreement-in-paris-2015/>
 - IETA (2014). *IETA Lima COP20 Summary*
<https://ieta.memberclicks.net/assets/EventDocs/COP20/ieta%20lima%20cop20%20summary.pdf>

Directeur de publication : Benoît Leguet

Pour recevoir des actualités sur nos publications, envoyez vos coordonnées à recherche@cdclimat.com

Contact presse : Maria Scolan – 01 58 50 32 48 – maria.scolan@cdclimat.com

Avertissement

Les publications de CDC Climat Recherche sont intégralement financées par l'établissement public « Caisse des Dépôts ». CDC Climat ne participe pas au financement de ces travaux. La Caisse des Dépôts n'est en aucun cas responsable de la teneur des publications.

Cette publication ne constitue pas une analyse financière au sens de la réglementation. La diffusion de ce document ne constitue ni (i) la fourniture d'un conseil de quelque nature que ce soit, ni (ii) la prestation d'un service d'investissement ni (iii) une offre visant à la réalisation d'un quelconque investissement. Les marchés et actifs objets des analyses contenues dans ce document présentent des risques spécifiques. Les destinataires de ce document sont invités à requérir les conseils (notamment financiers, juridiques et/ou fiscaux) utiles avant toute décision d'investissement sur lesdits marchés.

Les travaux objets de la présente publication ont été réalisés à titre indépendant par l'équipe de CDC Climat Recherche. Des mesures organisationnelles en place au sein de CDC Climat renforcent l'indépendance matérielle de cette équipe. Cette publication reflète donc les seules opinions de l'équipe CDC Climat Recherche, à l'exclusion des équipes opérationnelles ou filiales de CDC Climat. Les conclusions de ces travaux ne lient d'aucune manière l'action des équipes opérationnelles ou filiales de CDC Climat.